

Transports La fin de service anticipée
du RER B pénalise les usagers ➔ P. VIII

Poissy Beaucoup de travaux
pour bientôt moins de bouchons ➔ P. I

78

Yvelines • Jeudi 29 janvier 2026 • N° 25329 • 2,30 €

Le Parisien

Cinéma
Le casting
des nommés
aux César

➔ Loisirs • P. 27



LP/FRED DUCIT

PSG - Newcastle (1-1)

Paris complique tout

Les Parisiens devront jouer les barrages pour se qualifier en 8^{es} de finale de la Ligue des champions. Ils affronteront Monaco ou Qarabag. De son côté, Marseille a été éliminé à la dernière minute.

➔ Sports • P. 18 et 19

LP/FRED DUCIT

Le Parisien



R 20174 - 129 - 2,30 €



Crans-Montana
La vie d'après
des grands brûlés

➔ Fait du jour • P. 2 à 4

RIVA PRESS/FABRICE DUMIER



LP/DELPHINE GOLDSSTEIN

Agressions sexuelles
Des chiffres élevés
dans le métro

➔ Cahier central • P. II et III

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000008689 (Réf : MODIFICATION 1 DU PLU) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (*) : Le Parisien
- Date de parution : 29 janvier 2026
- Département : 78 Yvelines
- Rubrique : Enquete Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le lundi 19 janvier 2026

LES ECHOS LE PARISIEN SERVICES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
Tél : 01 87 39 84 85
S.A.S.U au capital de 150 000 €
RCS Paris B 799 256 185
TVA FR 56 799 256 185
Code NAF : 7022Z

Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

**COMMUNE DE BOINVILLE LE
GAILLARD**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Par arrêté n° 1.2026, en date du 15 janvier 2026, le maire de Boinville le Gaillard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme.

A cet effet, Mme. Roselyne LECOMTE a été désignée par le Tribunal Administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie Boinville le Gaillard, aux jours et heures habituels d'ouverture **du 17/02/2026 au 20/03/2026 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Vendredi 27 février 2026 de 14 h00 à 17 h00
- Vendredi 13 mars 2026 de 14 h00 à 17 h00
- Vendredi 20 mars 2026 de 14 h00 à 17 h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, soit sur place à la mairie de Boinville le Gaillard aux jours et heures habituels d'ouverture, soit sur le site de la commune : <https://www.boinville-le-gaillard.fr/modification-n1-du-plan-local-durbanisme/>.

Les observations concernant la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Boinville le Gaillard seront consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées : par courriel à l'adresse suivante : commissaire-enqueteur@boinville-le-gaillard.fr, ou par courrier postal à : Madame le commissaire enquêteur, mairie de Boinville le Gaillard 4 place du Prieuré 78660 Boinville le Gaillard.

Au terme de l'enquête, la modification du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition de public dès qu'ils seront transmis, en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire, Jean Louis FLORÈS.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).